

CARTE COMMUNALE

Commune de Vuillery

Département de l'Aisne



3.1 – Liste des servitudes

Dossier d'enquête publique

Consultation en date du :

Le Maire :



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale des Territoires
UT /DU

COMMUNE DE VUILLERY – CARTE COMMUNALE

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

MODE D'EMPLOI

En consultant le plan des servitudes d'utilité publique, si votre terrain est concerné,
vous relevez la référence de cette servitude.

Vous vous reportez à la fiche ci-après qui vous fournit, à titre indicatif
et sous réserve de consultation du service intéressé, des indications sur cette servitude.

CODE	TYPE DE SERVITUDE	RÉFÉRENCES JURIDIQUES DES ACTES INSTITUANT LA SERVITUDE	ORIGINE DE LA SERVITUDE	ORGANISME GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE
AC 1	Servitudes relatives à la conservation du patrimoine Patrimoine culturel Monuments historiques	Immeubles classés et inscrits au titre des monuments historiques en application des articles L.621-1 et suivants du code du patrimoine Zones de protection des monuments historiques créées en application de l'article 28 de la loi du 02 mai 1930 conformément à l'article L.642-9 du code du patrimoine Périmètres de protection des monuments historiques classés ou inscrits en application des articles L.621-30 à L.621-32 du code de l'urbanisme	La ferme de Montgarny en totalité y compris la cour comprenant le pédiluve et l'ancienne lumière, les façades et toitures des maisons ouvrières, des logements du contremaître et du régisseur, inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 2 avril 2002 (territoire de Margival)	Ministère de la Culture et de la Communication Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Aisne 1 rue Saint Martin 02000 LAON
AS 1	Servitudes relatives à la conservation du patrimoine Patrimoine naturel Eaux	Servitudes attachées à la protection des eaux potables instituées en vertu des articles L.1231-2 et R.1321-13 du code de la santé publique	Arrêté préfectoral du 19 août 2011 captage de la commune de Bray (Commune de Vuillery concernée par les périmètres de protection rapproché et éloigné de ce captage)	Agence Régionale de Santé Délégation de l'Aisne 28 rue Fernand Christ 02011 LAON Cédex
T 1	Servitude relative à l'utilisation de certaines ressources et équipements Communications Transport ferroviaire ou guidé	Servitudes instituées en application des articles L.2231-1 à L.2231-9 du code des transports Servitudes de visibilité sur les voies publiques instituées en application de l'article L.114-6 du code de la voirie routière	Ligne Paris Nord-Laon	SNCF délégation immobilière de la région parisienne 5/7, rue du Delta 75009 PARIS
T 7	Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements Communications Circulation aérienne	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement en application des articles R. 244-1 et D 244-1 à D 244-4 du code de l'aviation civile	Autorisation spéciale délivrée par arrêté ministériel après avis de la commission centrale des services aéronautiques Arrêté du 25 juillet 1990	Direction de l'aviation civile Nord Délégation régionale Picardie Aéroport de Beauvais-Tille 60000 Beauvais